

10 Faits divers & Justice

Escroquerie

Ils faisaient passer du sable coloré pour de l'or

AEE

Libreville/Gabon

DEUX présumés escrocs, bien connus des services de police, viennent d'être interpellés par les agents de la brigade anti-criminalité (Bac) de la préfecture de police de Libreville. Alain Ndembi et son complice Yanis Mikoto Ndjavé, âgés tous deux de 25 ans, usaient d'astuces consistant à faire croire à leurs nombreuses victimes qu'ils possèdent des quantités importantes d'or. Convaincues d'avoir fait une bonne affaire, ces personnes se sont fait extorquer plusieurs millions de



Photo : AEE

Les deux présumés escrocs dans les locaux de la police. Photo de droite : C'est ce sable que les deux filous faisaient passer pour de l'or.

francs pour... quelques cuillerées de sable coloré par une matière qui n'a pas été révélée à la presse.

Une information judiciaire ouverte par les agents de police a cependant permis de mettre la main sur les mal-



Photo : AEE

frats, qui s'apprêtaient une fois de plus à vendre leur produit à un "pigeon", pour une somme de près de 3 mil-

lions.

Leur arme fatale, la verve. C'est en usant de ce talent que les deux présumés escrocs réussissent à soutirer à leurs proies près de 10 millions dans la vente du sable coloré, qu'ils présentent comme étant de l'or en provenance de Makokou. Leur stratégie: trouver des acquéreurs par le canal d'autres associés. Une fois la personne localisée, ils se rapprochent d'elle, tout en se faisant passer pour des orpailleurs. Et ce n'est qu'une fois la transaction effectuée, c'est-à-dire trop tard, que les malheureux "clients" constatent la supercherie.

Ce sont d'ailleurs de nombreuses plaintes déposées

après des services de la Bac, faisant état d'escroquerie de près de 10 millions, qui amènent les agents de police à ouvrir une enquête. Celle-ci finit par porter ses fruits au bout de quelques jours de recherche. Les filous ont été pris en flagrant délit par les forces de l'ordre, alors qu'ils étaient sur le point d'extorquer près de 3 millions à une autre personne.

Après avoir reconnu les faits qui leur sont reprochés, les deux présumés escrocs ont été mis à disposition d'une autre unité de police, qui se chargera de les présenter devant le parquet dans les tout prochains jours.

A Lambaréné

Ecroués pour vol de bagues de mariage

SCOM

Libreville/Gabon

Visher Mbandjaghan Yangghan, 25 ans, et Cadroe Dila Enogha alias Dikone, 26 ans, tous deux Gabonais, ont été interpellés par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ) de Lambaréné, le mardi 8 septembre dernier, pour avoir fait main basse sur les alliances nuptiales du frère aîné du second cité, compromettant par conséquent le mariage de ce dernier.

D'APRES le rapport d'in-

vestigation policière, le forfait a lieu dans la nuit du 4 au 5 septembre, alors que le futur marié se trouve en brousse. Visher Mbandjaghan Yangghan rend visite à Cadroe Dila Enogha, frère cadet de celui qui s'apprête à convoler en justes noces. Le cadet, qui nourrit visiblement un sombre dessein, entre dans la chambre de son aîné, remue de fond en comble ses affaires et fait main basse sur le coffret dans lequel sont soigneusement rangées les deux bagues de mariage. Les objets convoités sont évalués à un demi-million de francs cfa.

De retour en ville, le futur



Photo : SCOM

Les deux présumés voleurs ont préalablement été auditionnés à la PJ de Lambaréné, dont on aperçoit ici les locaux.

marié rencontre le jeune Mbandjaghan Yangghan, qui porte curieusement une alliance nuptiale. A la ques-

tion de savoir s'il vient de convoler en justes noces, le filou répond par l'affirmative. Mais en rentrant chez

lui, grande est la surprise du frère aîné de Cadroe, quand il constate que son coffret a disparu.

Saisi de panique, le jour J frappant aux portes, la victime alerte aussitôt les éléments de la PJ. Non sans leur faire part de ses soupçons. Entre-temps, le futur marié tient lui-même à en savoir davantage au sujet de l'anneau qu'arbore Mbandjaghan Yangghan. Aussi, se rend-il là où ce dernier exerce une bricole. Quand il arrive sur les lieux, une violente dispute éclate entre l'ami de son cadet et lui.

Mais le responsable du site, lassé par le vacarme causé

dans son établissement, somme son travailleur de sortir la bague objet de la dispute, de sorte que son interlocuteur puisse procéder à des vérifications. C'est ainsi que la victime identifie son bien, à partir des initiales qui y sont inscrites.

Quelque temps après, Visher Mbandjaghan Yangghan, cueilli par les policiers en civil, ne tarde pas à livrer son complice. Cadroe Dila Enogha est donc interpellé à son tour. Les deux amis ont été déférés, le jeudi 17 septembre dernier, devant le parquet de Lambaréné, puis placés sous mandat de dépôt.

...et viol sur mineure

Yan Nzamba pris sur le fait par la grand-mère de la victime

SCOM

Libreville/Gabon

IL ne se serait pas arrêté à Lambaréné, qu'il aurait certainement évité des ennuis judiciaires. En effet, Yan Nzamba, Gabonais de 18 ans, habitant à Bifoun, a été appréhendé, le dimanche 13 septembre dernier, par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ) du

chef-lieu du Moyen-Ogooué, soupçonné de viol sur une mineure de 13 ans, D.N.N. Un acte qui a valu au jeune homme d'être déferé, trois jours plus tard, devant le parquet de Lambaréné, puis incarcéré à la maison d'arrêt de cette localité, à la suite d'une plainte déposée par la grand-mère de la victime.

Le rapport d'investigation indique que les faits se seraient déroulés dans la nuit du 11 au 12 septembre dernier.

Quelques jours auparavant, le mis en cause, qui se rend à Mouila, rencontre la gamine, lors d'une escale à Lambaréné. Quelques doux échanges suffisent pour que Yan Nzamba allume la flamme. Et, sur le chemin du retour, le courtisan, qui a pris soin d'enregistrer le numéro de téléphone de la fillette en partant, entre en contact avec elle pour des retrouvailles. Les deux tourtereaux s'étant apparemment accordés sur

le fait de passer aux "choses sérieuses", se dirigent ensuite au domicile familial de D.N.N. Comme son géniteur se trouve en affectation à Oyem, la petite ne voit aucun inconvénient à prendre possession des lieux avec son amour. Et c'est précisément la chambre de son père que D.N.N choisit pour "recevoir" Yan Nzamba. Malheureusement, ils sont pris en flagrant délit par la grand-mère de la fillette.

« Aux alentours de 24 heures, la grand-mère qui partage la chambre à coucher avec la gamine, était dans tous ses états en constatant l'absence de cette dernière à ses côtés. Aussi, a-t-elle (...) le réflexe d'ouvrir la porte de la chambre du père (...), explique un enquêteur.

Yan Nzamba dans les locaux de la PJ de Lambaréné.



Photo : SCOM

Trafic de stupéfiants

Près de 50 kg de cannabis saisis à Mitzic

LBON

Libreville/Gabon

LA lutte effrénée menée par les forces de l'ordre contre le trafic des stupéfiants, loin d'apporter les résultats escomptés, semble plutôt avoir rendu cette activité plus attractive et prospère. D'autant plus que la demande devient plus forte et les trafiquants, comme par enchantement, se sont multipliés. Il ne se passe pas un jour sans que l'un d'eux soit rattrapé par la justice. D'au-

tant que ce commerce peu ordinaire, mais juteux, attire par ses bénéfices colossaux les contrebandiers de tout poil.

Le dernier à être confondu est Simon Claver Ndong Essone, Gabonais de 30 ans, mis aux arrêts le 28 septembre dernier par les éléments de la gendarmerie de Siat-Mitzic. En effet, les pandores, informés par un de leurs indics de ce qu'un véhicule venait d'embarquer une importante quantité de chanvre indien à Oyem, à destination du chef-lieu du département



Photo : LBON

Simon Claver Ndong Essone et sa "marchandise" dans les locaux de la brigade de Siat-Mizic.

de l'Okano, érigent un poste de contrôle mobile à l'entrée de la ville, plus précisément à Nkat. Comme méthode, la fouille systématique de toute automobile en provenance de la ville d'Oyem.

C'est ainsi que vers 21 heures, un véhicule, à usage de taxi immatriculé AQ-988-AA, avec à son bord un seul occupant, Simon Claver Ndong Essone, est interpellé. Après vérification des pièces afférentes à la circulation, les fins limiers passent la voiture au peigne fin, et tombent sur des sa-

chets contenant des ballots de l'herbe interdite, dissimulée sous la roue de secours posée dans la malle arrière.

Poursuivant leur fouille, les agents découvrent une autre quantité derrière le siège, côté chauffeur. Au décompte final, ce sont 150 ballots qui sont saisis et l'indélicat occupant du véhicule conduit au poste de gendarmerie, où une procédure est ouverte aussitôt. Au cours de l'interrogatoire, le présumé trafiquant, Simon Claver Ndong Essone, déclare qu'il a été

commissionné par un certain Toty pour déposer à Mitzic un colis dont il ignore le contenu, sans toutefois livrer le nom du destinataire. Aussi, n'ayant pu les convaincre, les pandores n'ont-ils d'autre choix que de le présenter au parquet d'Oyem. En attendant son jugement au cours duquel il devra prouver son innocence des faits qui lui sont reprochés, le trentenaire séjourne depuis le 30 septembre dernier à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.